

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 30 septembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 24 septembre 2024.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Claude BRUN, M. Jérôme BERNARD, M. François FAURE (suppléant de M. Philippe BÉCHERAS), M. Gérard GRIFFE, M. Christophe MONTBLANC, Mme Danielle RAMERINI, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, Mme Martine CARRIER, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Fabrice LARUE, M. Gérard ROBERTON, M. Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laëticia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Max TOURVIELHE donne pouvoir à M. Francis BARRY.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Victoria BRIELLE et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 17
○ Pour : 17
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Gilbert MOULIN.

SCHÉMA DIRECTEUR DES USAGES NUMÉRIQUES

Vu, le Code général des collectivités territoriales ;

Vu, les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;

Vu, le projet SDUN réalisé et communiqué lors du Bureau Syndical du 01/07/2024 et annexé à la présente ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu, que le Conseil Syndical initialement convoqué le 24/09/2024 n'a pas atteint le quorum requis ;

Si les opportunités offertes par le développement des nouvelles technologies sont nombreuses pour les territoires, il est parfois complexe pour ces derniers de s'en saisir facilement, faute de moyens humains, financiers, ou encore techniques suffisants. En particulier dans les territoires tels que l'Ardèche-Drôme, qui ne bénéficient pas des mêmes dynamiques d'échelles que les territoires métropolitains.

Dans ce contexte, **la mutualisation des moyens est un levier essentiel pour accompagner le développement des usages numériques dans les territoires**, selon une approche qui se veut guidée par le principe de solidarité territoriale. En réponse à ce besoin, Numérian a développé au fil des années, pour ses plus de 440 adhérents, une offre de services mutualisée, performante économiquement et en termes de qualité de service, pour accompagner les territoires dans leur transformation digitale : hébergement des données et infogérance, e-administration (messagerie, téléprocédures, enfance et périscolaires, dématérialisation des marchés publics, etc.), cybersécurité (antivirus, antispam ; chiffrement du poste, coffre-fort Upsignon, etc.), maintenance des matériels et réseaux informatiques, solutions décisionnelles (SIG, ADS, etc.), gestion et protection des données, formation complémentaire, sans oublier un engagement croissant dans l'inclusion numérique.

Faisant de Numérian un acteur reconnu et incontournable sur son territoire, cette offre de services a permis aux collectivités de l'Ardèche et de la Drôme de franchir un premier cap indispensable en matière de numérique. **Les innovations technologiques continuent néanmoins de s'accélérer** avec plusieurs développements récents (l'enjeu stratégique de l'Intelligence Artificielle et de son intégration dans toutes les solutions numériques, les objets connectés – IoT pour les territoires intelligents et résiliants, le déploiement du THD et de la 5G publique et privée, etc.).

Les territoires se doivent donc de **développer une vision stratégique pour anticiper ces évolutions** et ainsi mieux préparer des adaptations nécessaires pour éviter toute distanciation, et par voie de conséquence tout risque de relégation.

Ces innovations participent de la transition digitale, mais aussi environnementale, tant elles peuvent constituer **des opportunités pour agiliser, performer et définir au plus près des besoins de nos concitoyens, les politiques publiques locales**. Elles apportent notamment des réponses efficaces pour aider les collectivités dans leur recherche d'un chemin vers une plus grande résilience territoriale. Ces évolutions technologiques rapides s'accompagnent également de risques cyber, toujours plus complexes et surtout, toujours plus nocifs, y compris en matière de malveillance dans l'utilisation de données publiques et personnelles.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Par ce schéma inédit, qui a donné lieu à des échanges avec nos partenaires institutionnels, Numérian souhaite donc faire reposer son offre de services et ses innovations sur **3 piliers**, constituant des engagements forts envers ses adhérents et ses clients non-adhérents :

- **La cybersécurité** avec la mise en œuvre d'un programme de certification et de qualification répondant aux normes les plus exigeantes pour un Opérateur Public de Services Numériques (OPSN) ;
- **La souveraineté** des données par une orientation sans équivoque des instruments à la disposition de Numérian pour la caractériser et la garantir ;
- **L'éthique de la donnée** pour assurer à nos adhérents et clients que la conservation et l'exploitation des données publiques et personnelles répondront aux standards les plus élevés en matière de consentement et de protection.

Autant d'enjeux et d'ambition qui conduisent Numérian à présenter un Schéma Directeur des Usages Numériques (SDUN), et sa déclinaison opérationnelle (fiches actions) pour la période 2024-2028. Ce document doit fixer un nouveau **cap stratégique et fédérateur** pour soutenir les objectifs du syndicat, de ses adhérents et de ses partenaires en matière de développement numérique.

Au travers de cette démarche, Numérian souhaite non seulement continuer à offrir un catalogue de services performant et d'un rapport qualité-coût attractif, et par ailleurs, assurer **un rôle d'accompagnement et d'impulsion pour le développement d'un numérique de confiance, inclusif et responsable**.

En sus des 3 piliers précédemment évoqués, le schéma s'articule ainsi autour de **4 valeurs socles** qui viennent nourrir chacune des actions de ce document stratégique :

1. **Cohésion et solidarité territoriale** : permettre à toutes les collectivités locales, mais aussi aux citoyens et aux acteurs privés du territoire de bénéficier des avantages du numérique, quels que soient leurs capacités, leur profil d'utilisateur ou leur lieu d'implantation.
2. **Éthique du numérique et culture de la donnée** : développer une approche proactive en matière d'éthique de la donnée et sensibiliser les parties prenantes aux grands enjeux qui s'y rattachent (souveraineté des données, conformité au RGPD, sécurité, transparence, open data, etc.)
3. **Numérique responsable et développement du libre** : minimiser les impacts négatifs associés à la transformation numérique tout en maximisant ses avantages notamment au service de la transition environnementale et dans une optique de sobriété numérique.
4. **Qualité de service et performance de l'action publique** : renforcer l'efficacité/efficience et la qualité des services publics ainsi que l'action publique dans son ensemble grâce aux opportunités offertes par les innovations numériques.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Numérian a ainsi la volonté de continuer à être un acteur de référence, reconnu par ses pairs et l'ensemble des partenaires, au service des territoires d'Ardèche-Drôme en conciliant à la fois excellence, confiance et solidarité.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve le Schéma Directeur des Usages Numériques.**
- **Autorise le Président et le Directeur Général des Services à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 30 septembre 2024,

Le Président,



Jérôme BERNARD